

(N° 109.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 25 MAI 1853.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Dé- partement de la Guerre un crédit provisoire de 4,000,000 francs.

(Voir les Nos 250 et 251 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Comte DE MARNIX, Président ; le Vicomte DESMANET DE BIESME, le Comte DE RENESSE, le comte DE ROBIANO, MOSSELMAN, VAN HAVRE, le Comte DE KERCKHOVE, MALOU, et VAN SCHOOR, Rapporteur.

MESSIEURS,

Jusqu'ici le service pour l'exercice courant a été assuré au département de la Guerre au moyen de crédits provisoires s'élevant à fr. 12 millions. Comme il est probable que le Budget de la Guerre ne pourra être voté qu'après que ces crédits seront absorbés, le Gouvernement, pour ne pas entraver la marche du service, vient demander un nouveau crédit provisoire de fr. 4,000,000, à répartir entre tous les services selon leurs besoins.

Votre Commission a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de loi tendant à accorder le crédit demandé.

Le Président,
Le Comte DE MARNIX.

Le Rapporteur,
JH. VAN SCHOOR.